

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2014

PLFRSS POUR 2014 - (N° 2044)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 191

présenté par
Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette mesure, qui concerne la moitié des retraités, va à rebours de l'objectif proclamé par le gouvernement qui est d'assurer la pérennité du système social. Ce dernier est une nouvelle fois amélioré pour des prestations bénéficiant aux personnes extérieures à la communauté nationale et qui n'ont pas contribué toute ou partie de leur vie aux cotisations soutenant l'effort de solidarité nationale. Alors qu'une récente étude de l'Insee révèle que le niveau de vie moyen des retraités va baisser au cours des prochaines années, le gel des retraites n'est pas une décision favorable à l'enrayement de cette projection pessimiste. Les familles et les retraités verront leur pouvoir d'achat dégradé, ce qui impactera sur la relance de la consommation et donc de la croissance.